

DÉCLARATION CONGE MATERNITE

Sur CNP STATUAL

1 SE CONNECTER SUR CNP STATUAL

cnp-statual.com



CONNEXION

Nom d'utilisateur

Mot de passe

2 ACCÉDER A L'ESPACE :

"DÉCLARATION DE L'ABSENTEISME"



Déclaration de l'absentéisme

Déclarez vos sinistres, visualisez vos données et gérez vos agents.

Utiliser

3 DÉCLARER UN NOUVEAU SINISTRE

Déclarer

>> Déclarer un nouveau sinistre

Consulter / Modifier un sinistre existant

⌕ Déclarer un sinistre > Rechercher un agent

Vous pouvez rechercher un agent par son nom, nom de jeune fille, prénom

Saisir le nom de l'agent puis cliquer sur

4 SELECTIONNER "MATERNITE"

Nature de l'événement

- Accident imputable au service
- Adoption
- Congé de longue durée
- Congé de longue durée imputable au service
- Congé de longue maladie
- Congé de maladie ordinaire
- Décès
- Maladie imputable au service
- Maladie professionnelle
- Maternité**
- Paternité

5 COMPLÉTER LES INFORMATIONS DEMANDÉES

Nature de l'événement

Maternité

Date d'accouchement présumée

21/06/2025

Nombre d'enfants présents dans le foyer

1

Nombre d'enfants attendus

1

Enfant hospitalisé suite à l'accouchement

Commentaires internes

Retard d'accouchement

Date de reprise

1- Compléter les informations obligatoires

2- Calculer la période de congé

3- Enregistrer

Congé légal

Du

11/05/2025

au

30/08/2025

Commentaires

6 SAISIE DES SALAIRES

Possibilité de modifier les périodes de salaires

Comment retrouver les informations sur un bulletin de salaire ?

Date effet	Date fin effet	TBI		NBI		SF		IR		Indemnités accessoires	Tps travail			
		Indice majoré	TB	Nombre de...	Montant	Nb enfants	Montant	Zone IR	Montant IR		Nb heures L...	Nb heures ...	Pourcentage	
01/05/2025	31/05/2025												100,00 %	✗
01/06/2025	30/06/2025												100,00 %	✗
01/07/2025	31/07/2025												100,00 %	✗
01/08/2025	31/08/2025												100,00 %	✗

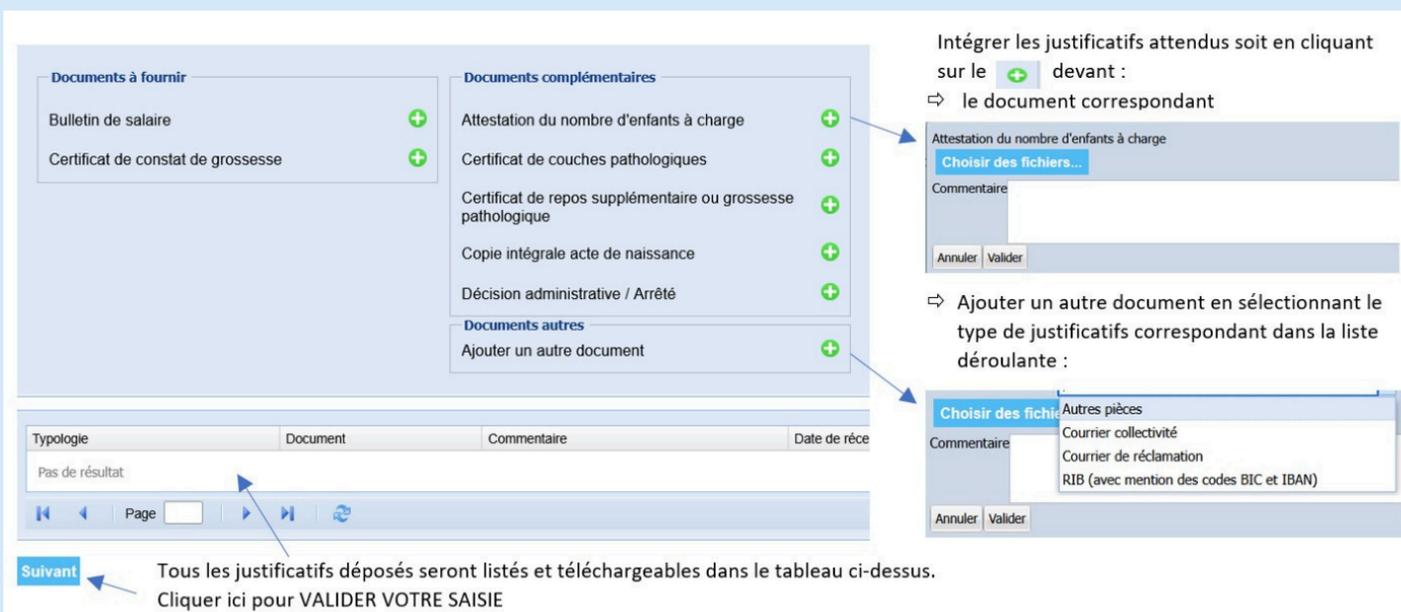
Cet écran peut être passé sans y apporter de modification



SERVICE ASSURANCE
03 26 69 99 16
assurances@cdg51.fr
https://51.cdgplus.fr

INTÉGRATION DES JUSTIFICATIFS ATTENDUS

7



Documents à fournir

- Bulletin de salaire
- Certificat de constat de grossesse

Documents complémentaires

- Attestation du nombre d'enfants à charge
- Certificat de couches pathologiques
- Certificat de repos supplémentaire ou grossesse pathologique
- Copie intégrale acte de naissance
- Décision administrative / Arrêté

Documents autres

- Ajouter un autre document

Intégrer les justificatifs attendus soit en cliquant sur le **+** devant :
⇒ le document correspondant

Attestation du nombre d'enfants à charge

Choisir des fichiers...

Commentaire

Annuler Valider

⇒ Ajouter un autre document en sélectionnant le type de justificatifs correspondant dans la liste déroulante :

Choisir des fichiers

Autres pièces

- Courrier collectivité
- Courrier de réclamation
- RIB (avec mention des codes BIC et IBAN)

Commentaire

Annuler Valider

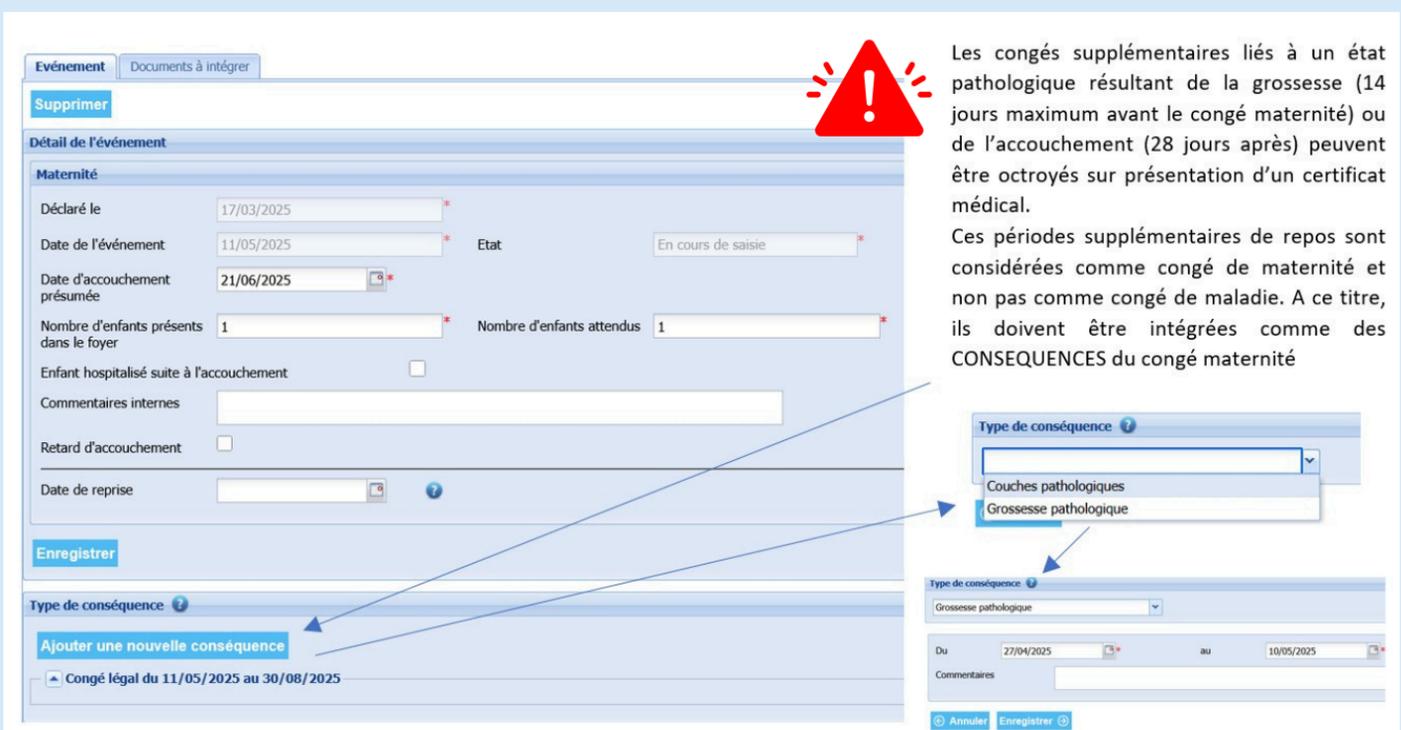
Typologie	Document	Commentaire	Date de réce
Pas de résultat			

Suivant

Tous les justificatifs déposés seront listés et téléchargeables dans le tableau ci-dessus.
Cliquer ici pour VALIDER VOTRE SAISIE

AJOUTER UN CONGÉ PATHOLOGIQUE DE GROSSESSE OU POUR COUCHES PATHOLOGIQUES

8



Événement Documents à intégrer

Supprimer

Détail de l'événement

Maternité

Déclaré le 17/03/2025

Date de l'événement 11/05/2025 Etat En cours de saisie

Date d'accouchement présumée 21/06/2025

Nombre d'enfants présents dans le foyer 1 Nombre d'enfants attendus 1

Enfant hospitalisé suite à l'accouchement

Commentaires internes

Retard d'accouchement

Date de reprise

Enregistrer

Type de conséquence

Ajouter une nouvelle conséquence

Congé légal du 11/05/2025 au 30/08/2025

Les congés supplémentaires liés à un état pathologique résultant de la grossesse (14 jours maximum avant le congé maternité) ou de l'accouchement (28 jours après) peuvent être octroyés sur présentation d'un certificat médical.

Ces périodes supplémentaires de repos sont considérées comme congé de maternité et non pas comme congé de maladie. A ce titre, ils doivent être intégrées comme des CONSEQUENCES du congé maternité

Type de conséquence

- Couches pathologiques
- Grossesse pathologique

Type de conséquence

Grossesse pathologique

Du 27/04/2025 au 10/05/2025

Commentaires

Annuler Enregistrer

LES JUSTIFICATIFS A FOURNIR

OBLIGATOIREMENT

- Attestation/certificat de grossesse
- Attestation du nombre d'enfant (téléchargeable ci-contre)
- Arrêté de placement en congé maternité
- Bulletins de salaire des mois concernés par l'arrêt
- Acte de naissance de l'enfant ou copie du livret de famille

SELON LA SITUATION

- Certificat médical justifiant les congés supplémentaires (grossesse ou couches pathologiques)
- Arrêté de placement en congés supplémentaires liés à la grossesse ou à l'accouchement
- Relevés d'indemnités journalières de sécurité sociale pour les agents relevant du régime général et de l'IRCANTEC uniquement



SERVICE ASSURANCE
03 26 69 99 16
assurances@cdg51.fr
https://51.cdgplus.fr